

PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS		
Date :	20 janvier 2026	Préavis 01/2026
Objet :	Intégration de la Commune de Valeyres-sous-Ursins à la PNV	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Après un processus de réflexion et d'études de plus d'une année, la Municipalité de Valeyres-sous-Ursins a analysé de manière approfondie les implications organisationnelles, opérationnelles et financières liées à une intégration au sein de la Police Nord Vaudois (PNV).

Lors de la séance du 1er décembre 2025, la PNV, ses statuts et le système de facturation ont été présentés par le Commandant, avec l'appui du Municipal de Chamblon et membre du CoDir Jean-Pierre Blanc. Le Conseil Général a accepté, à l'unanimité, cette adhésion, avec effet au 1^{er} juillet 2026 (Annexe 1).

2. Objectifs d'adhésion de la commune de Valeyres-sous-Ursins

À la suite de plusieurs échanges avec la direction du Service de la sécurité publique (SSP) et du commandement de la Police Nord Vaudois (PNV), la Commune de Valeyres-sous-Ursins a examiné les opportunités offertes et souhaite adhérer à l'Association intercommunale de la PNV, notamment pour :

- disposer d'une police de proximité, proche des habitantes et habitants, attentive aux réalités et besoins sécuritaires régionaux ;
- bénéficier d'une structure de conseil couvrant l'ensemble des domaines liés à la sécurité publique ;
- participer directement à la gouvernance de la police en intégrant le Comité de direction et l'Assemblée intercommunale de la Police Nord Vaudois ;
- renforcer la cohérence régionale en matière de sécurité publique ;
- être partie prenante dans la maîtrise des coûts sécuritaires liés à la PNV.

3. Aspects financiers

Pour toute nouvelle commune adhérant à l'Association intercommunale de la PNV, le CoDir a prévu que les modalités financières suivantes s'appliqueraient :

- les communes membres de l'Association avant le 31 décembre 2025 bénéficient d'une remise de 10% sur la base de la facture péréquative 2026, s'agissant du coût de la facture policière délégatrice déduit du socle sécuritaire commun, conformément à la décision prise par le Conseil intercommunal dans l'examen du budget 2026 (préavis 03-2025) ;
- les nouvelles communes qui adhéreront à l'Association bénéficieront d'une remise initiale de 5% sur cette même base de facture péréquative 2026, à savoir le coût de la facture policière délégatrice déduit du socle sécuritaire commun ;
- Cette remise sera augmentée de 1% supplémentaire par année d'adhésion, permettant à la commune concernée d'atteindre une remise équivalente à 10% en 2031, toujours sur la base du coût de la facture policière délégatrice déduit du socle sécuritaire commun.

Ces dispositions particulières visent à favoriser l'élargissement progressif de l'Association tout en garantissant une équité financière entre les communes membres. En effet, l'intégration d'une nouvelle commune nécessite dans les premières années une coopération renforcée se normalisant avec le temps.

Elles ont été présentées et acceptées par la Commune de Valeyres-sous-Ursins et doivent être ratifiées par le Conseil intercommunal conformément à l'article 40 al. 2 des statuts.

Pour la Commune de Valeyres-sous-Ursins, vous trouverez dans le tableau ci-dessous la projection financière calculée sur la base de la facture péréquative 2026.

Socle sécuritaire commun	Commune délégatrice	Coûts déduits du socle sécuritaire commun	Propositions déductions					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031
			-5%	-6%	-7%	-8%	-9%	-10%
7'280.00 CHF	35'032.00 CHF	27'752.00 CHF	26'364.40 CHF	26'086.88 CHF	25'809.36 CHF	25'531.84 CHF	25'254.32 CHF	24'976.80 CHF

4. Adhésion à la PNV

Le point 7 de l'Art. 17 des statuts de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois prévoit expressément que le Conseil intercommunal « décide de l'admission de nouvelles communes ».

Conformément à cette disposition statutaire, et afin de permettre à l'organe compétent de se prononcer formellement sur la demande d'adhésion de la Commune de Valeyres-sous-Ursins, une Assemblée générale a été convoquée en date du 19 mars 2026.

5. Conclusion

Le Comité de direction de la Police Nord vaudois considère que la demande d'adhésion de la Commune de Valeyres-sous-Ursins s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement et de consolidation de l'Association intercommunale de la PNV.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE DE SECURITE PUBLIQUE POLICE NORD VAUDOIS

sur proposition du Comité de direction,
entendu le rapport de sa commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Décide

Article 1 : d'accepter l'adhésion de la Commune de Valeyres-sous-Ursins à l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois au 1er juillet 2026 ;

Article 2 : de ratifier les conditions financières particulières convenue par le CoDir avec la Commune de Valeyres-sous-Ursins ;

Article 3 : de charger le CoDir d'accomplir les démarches nécessaires à l'extension de l'accréditation de l'association au territoire de la Commune de Valeyres-sous-Ursins.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président



Christian Weiler

Le Secrétaire



Pascal Pittet

Annexe :

- Extrait décisionnel du PV du Conseil communal de Valeyres-sous-Ursins du 1^{er} décembre 2025



Valeyres-sous-Ursins — Conseil général
1412 Valeyres-sous-Ursins

Extrait du Procès-verbal

du Conseil Général du 1^{er} décembre 2025

Préavis n°40/2025 du 3 novembre 2025 - Adhésion à l'Association intercommunale Police Nord vaudois (PNV)

Le projet d'adhésion ainsi que les statuts ont été présentés par le Commandant Dumartheray.

Le préavis de la Municipalité pour l'adhésion à l'Association intercommunale Police Nord vaudois ainsi que ses statuts sont acceptés à l'unanimité.

La dénonciation de la délégation sécuritaire à la Police cantonale vaudoise est également acceptée à l'unanimité.

Le Président

Daniel Schwab



La secrétaire

Béatrice Piguet-Jaquier